

TRAIT

#37
Mars 2018
la-wantzenau.fr

D'UNION

Lettre d'information mensuelle de la Commune de La Wantzenau



Patrick DEPYL,
Maire de La Wantzenau

EDITO

Chères Wantzenauiennes
et chers Wantzenauviens,

Nous évoquons souvent dans ces colonnes notre appartenance à une intercommunalité, l'Eurométropole, que nous continuons souvent d'appeler la CUS.

Mais la connaissons-nous vraiment? Ses compétences sont multiples et vous nous interpellez parfois sur des sujets qui ne sont plus traités au niveau de chacune des 33 communes.

Je vous propose un rendez-vous citoyen, le 9 avril prochain sur le thème de l'intercommunalité, non pas pour évoquer une quelconque prise de distance avec l'EMS, ce qui n'est pas envisageable mais pour recueillir votre perception, vos attentes, votre vision de cet espace commun, formé par 33 communes et près de 500 000 habitants.

Parce que l'EMS, c'est nous tous, nous avons à exprimer nos besoins et nos ambitions collectives.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes, je vous représente dans une instance mais, à aucun moment, vous n'avez été consultés pour exprimer vos attentes. Comblons, ensemble, cette carence pour préparer l'avenir.



La Wantzenau
Strasbourg Eurométropole

SOMMAIRE

- p.2** | LA FABRIQUE.... UN VECTEUR DE LIEN
- p.3** | BILAN RENDEZ-VOUS CITOYEN
ÇA SE PASSE DANS LA RUE DES TUILLES
- p.4** | QUI CROIT ENCORE QUE CELA PORTE BONHEUR?
- p.5** | ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE
LES JOBS D'ÉTÉ - SAISON 4
- p.6** | HISTOIRES DE GARAGES
L'ASSOCIATION « APRÈS L'ÉCOLE »
TIRE SA RÉVÉRENCE...
- p.7** | ÇA BOUGE À L'ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE
PROCHAINEMENT... AU FIL D'EAU
EN BREF
- p.8** | EN IMAGES
PAROLE À L'OPPOSITION

AGENDA

AVRIL

- 04/04** | HISTOIRES POUR PETITS ET GRANDS
À 10h et 16h - Bibliothèque
- 04/04** | COLLECTE DES DÉCHETS
La Wantzenau
- 06/04** | ELSÄSSER OWE
À 19h30 - Le Fil d'Eau
- 07/04** | SPECTACLE CONCERT VINCENT VERGNAIS
À 17h - Le Fil d'Eau
- 09/04** | CLUB DE LECTURE LIVR'ÉCHANGE
À 18h - Bibliothèque
- 09/04** | CONVERSATION ANGLAISE
De 19h à 20h - Bibliothèque
- 09/04** | RENDEZ-VOUS CITOYEN
À 20h - Le Fil d'Eau
- 10/04** | CONSEIL DES AÎNÉS
À 14h - Salle du Conseil
- 11/04** | CLUB KID'À LIRE
À 17h - Bibliothèque
- 14/04** | CONCERT DE PRINTEMPS
À 18h - Le Fil d'Eau
- 15/04** | BALADE CONTÉE
À 15h - Bibliothèque
- 17/04** | LA MAISON DE NINON
À 10h - Bibliothèque
- 20/04** | REVUE SATIRIQUE LA CHOUCROUTERIE
À 20h - Le Fil d'Eau
- 23/04** | ATELIER CULINAIRE
À 19h - Le Fil d'Eau
- 24/04** | OÙ SE CACHE LA LUNE
LORSQUE LE JOUR S'ALLUME ?
À 16h - Le Fil d'Eau
- 30/04** | COLLECTE DES DÉCHETS
La Wantzenau

TRAIT D'UNION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick Depyl, Maire
RÉDACTRICE EN CHEF : Célia Philibert Dit Jaime
COORDINATION DES TEXTES, MAQUETTE, MISE EN PAGE:
Anne-Sophie Rauscher & Célia Philibert Dit Jaime
CRÉDITS PHOTOS : Services de la Mairie, Aurélien Ebel, Célia Philibert Dit Jaime, Associations & école
COUVERTURE : Aurélien Ebel
IMPRESSION : Parmentier Imprimeurs - LA WANTZENAU
DÉPÔT LÉGAL : Mars 2018
MAIRIE : 11, rue des Héros - 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50
Courriel : info@la-wantzenau.fr
Site Internet : www.la-wantzenau.fr
Site Internet du Canal Local : www.wantztv.fr

LA FABRIQUE... UN VECTEUR DE LIEN

La Fabrique c'est une histoire à construire tous ensemble. Nous avons cette chance d'avoir à côté de la bibliothèque un lieu rénové, un lieu bien connu par les plus anciens du village, mais un lieu dont l'occupation n'est pas optimale.

Que faire? Redonner cet espace aux Wantzenauviens est vite devenu une évidence.

Et pourquoi « la Fabrique » ?

Parce que nous pensons que cet endroit peut être source de lien et de convivialité, une sorte de « ruche » où chacun peut apporter pour y faire son miel.

Quelques éléments de cadrage s'imposent néanmoins : pas d'activité politique, religieuse ni commerciale dans cette enceinte.

Nous souhaitons également que la bibliothèque soit prioritaire pour y développer ses expositions et autres animations culturelles.

Vos idées seront les bienvenues, le Conseil des Aînés et plusieurs associations ont déjà planifié des activités mais ce lieu sera riche de sa diversité, des initiatives citoyennes qui ne manqueront pas de naître.

Aucun investissement n'est nécessaire pour son fonctionnement...

Venez nombreux « fabriquez » du partage et du vivre ensemble,

Patrick DEPYL
Maire



De gauche à droite : M. Wolf, Vice-président du Conseil départemental, M. Depyl, Maire et M. Sattler, Président du Conseil des Aînés



De gauche à droite : Mme Boissière, M. Gabel, Adjoints, M. Depyl, Maire, M. Sattler, Président du Conseil des Aînés, M. Wolf, Vice-président du Conseil départemental, M. Georg et Mme Stenger, Adjoints.



LA FABRIQUE
15 rue des Héros
67610 La Wantzenau

Uniquement par Internet ou par mail :

anne-sophie.rauscher@la-wantzenau.fr

Demande de réservation à effectuer via l'application "d'Wantzenau" ou le site Internet de la commune stipulant la date et l'horaire, la nature de l'événement ou de la manifestation, les besoins matériels et/ou techniques ainsi que les coordonnées complètes.

La demande est ensuite soumise à approbation et validation à la mairie.



ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LIMITATION DE LA VITESSE DANS LE VILLAGE

Faisons un point sur deux sujets qui reviennent souvent dans les conversations : la vitesse dans le village, d'une part et l'éclairage public, d'autre part.

En matière de vitesse, une commission extra-municipale s'est réunie pour évaluer la situation et recenser les attentes.

Très vite, par souci de cohérence et de simplicité, la vitesse de **30 km/h** fut retenue pour l'ensemble du village avec un maintien de 50 km/h pour l'axe principal.

Évidemment, le plus difficile sera de faire respecter ces vitesses, nous en sommes conscients. Notre radar pédagogique sera déployé dans les différents quartiers pour nous aider, collectivement, à pacifier la circulation.

Quant à la question de l'éclairage public, elle est plus complexe et de nombreux paramètres doivent être pris en compte pour avancer dans la bonne direction.

Nous sommes en possession d'un audit qui montre la vétusté de notre parc, mais nous savons que nous allons devoir équiper deux nouveaux quartiers dans les prochains mois, le Trissermatt et le Schwemmloch.

Il est pertinent de réfléchir, de façon globale, pour qu'il n'y ait pas un éclairage à deux vitesses. Un morceau du village avec des rustines et de nouveaux quartiers à la pointe de la technologie.

C'est un challenge technologique, financier et juridique pour imaginer la bonne formule qui va répondre aux aspirations des Wantzenauviens : un éclairage plus performant, moins coûteux et qui limite la pollution lumineuse.

Patrick DEPYL
Maire



ÇA SE PASSE DANS LA RUE DES TUILES

Les services de l'Eurométropole Strasbourg estiment que les travaux, récemment réalisés au niveau de l'impasse de la rue des tuiles, ne sont pas conformes. De nombreuses malfaçons ont été constatées, telles que des pavés cassés ou fissurés, des différences de niveaux ainsi que des enrobés trop ouverts, voire même granuleux.

Ces travaux seront repris et refaits en totalité **aux frais exclusifs de l'entreprise**. Le chantier débutera le 3 avril 2018, pour une durée de 3 semaines.

Pendant toute cette période, la circulation automobile sera fortement perturbée.

Tout stationnement sera, bien entendu, interdit dans la zone d'intervention. Des panneaux seront placés 72 heures avant l'entrée en vigueur de l'interdiction.

Veuillez nous excuser pour ces désagréments indépendants de notre volonté.

Christophe GEORG
Adjoint au Maire,
en charge des travaux,
de la voirie et de la circulation



QUI CROIT ENCORE QUE CELA PORTE BONHEUR ?

En dehors du fait que cette photo ait donné lieu à un grand débat sur les réseaux sociaux, elle reflète notre triste réalité. En effet, malgré nos efforts de communication et les nombreux panneaux de sensibilisation mis en place, la situation par rapport aux déjections canines laissées sur les divers espaces verts, promenades, arbres d'alignement, trottoirs, caniveaux, voire même les sachets abandonnés, s'est fortement dégradée.

Au-delà des émotions suscitées par la publication de cette photo et des divergences d'opinion, il y a toutefois, tout simplement, l'application de la réglementation : l'arrêté municipal du 20 mai 2007 et l'article R541-76 qui notifie le montant d'une contravention de catégorie 3, qui passe de 35 € à 68 €.



Comme il nous est impossible de démultiplier infiniment les poubelles car cela entraîne tout simplement une augmentation des collectes de déchets en tous genres, non issus de la collectivité, sans collecter plus de secteurs, il sera possible d'obtenir sur simple demande à la mairie une copie du plan de leur implantation, voire même de les visualiser sur notre site Internet. Aussi, ceux qui vont un peu plus loin que le tour du quartier pourront se diriger vers des secteurs où les poubelles sont présentes.



Sur les bords de l'III

La gestion des sachets de déjection continuera à être centralisée à la mairie où ils sont disponibles gratuitement et sans restriction.

Je tiens à rappeler aussi que le fait de laisser les sachets sur les trottoirs ou caniveaux est également passible d'une amende. La destination finale de ces sachets étant de se retrouver dans une poubelle pour être collectés avec les ordures ménagères.

Je pense que pour arriver à avoir une Wantzenau « Intra-muros » exempte de déjections, nous sommes arrivés au bout de la pédagogie et qu'il va falloir donner un petit coup de pouce à la mauvaise volonté.

Au-delà de la répression, je compte sur tous les citoyens et tous les propriétaires de chiens, qui montrent déjà l'exemple (et ils sont nombreux), pour sensibiliser les récalcitrants et, lorsque c'est le cas, leur rappeler poliment, qu'ils auraient oublié quelque chose.

Je souhaiterais aussi préciser que si l'on peut être plus compréhensif pour les zones extérieures au village, il y a des prairies fauchées dont la récolte est destinée à nourrir des animaux. Au-delà d'une certaine période,

les déjections ne sont plus dégradées et se retrouvent dans le fourrage, ce qui n'est pas souhaitable... là aussi, il y a des pratiques à modifier.

Notre objectif commun devrait être de retrouver rapidement un village exempt de déjections, sans avoir à recourir à des interdictions d'accès à certains sites, ce qui ne serait dans l'intérêt de personne.

Nous comptons sur vous !

Denis CLAUSS
7^{ème} Adjoint au Maire,
en charge de l'environnement
et les membres de la Commission Environnement

KE N° P2007



ARRETE MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code général des Collectivités Locales, et notamment en son article L.2542-3,

VU le Code de la Voirie Routière notamment en son article R.116-2/4^e,

VU Le Code Pénal en ses articles R.632-1 et R.610-5,

VU le Code de la Santé Publique notamment en son article L.1311-2,

VU le Règlement Sanitaire Départementale en ses articles 97, 99-2 et 99-6

CONSIDERANT que les risques que génère pour l'hygiène, la salubrité et la sécurité publiques la présence de déjections canines, voire celles de tout autre animal domestique, dans les lieux et sur le domaine public ainsi que la présence de chiens errants, nécessite la mise en place d'un arrêté municipal :

ARRETE

Article 1 : Il est interdit de laisser les chiens ou tout autre animal domestique, souiller les lieux publics et ses dépendances, et notamment les voies, caniveaux, trottoirs et places publiques ainsi que les aires aménagées pour les jeux des enfants et les espaces verts. Les propriétaires et gardiens d'animaux sont tenus de débarrasser le domaine public et ses dépendances des déjections et cela immédiatement et par tout moyen approprié. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles.

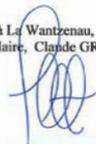
Article 2 : Il est rappelé que la divagation des chiens sur le ban communal est interdite. En conséquence, tout chien errant sera susceptible de faire immédiatement l'objet d'une mise en fourrière.

Article 3 : Les services de la police et de gendarmerie et d'une façon générale tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce que le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Policier Municipal.

Commune de La Wantzenau
Communauté Urbaine de Strasbourg
11, rue des Héris - 67010 LA WANTZENAU
Tél. 03 88 59 22 59 - Fax. 03 88 59 22 50
Mail : mairie.lawantzenau@cecc.net
Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Fait à La Wantzenau, le 20 mai 2007
Le Maire, Claude GRAEBLING,



Code de l'environnement - Legifrance

Article R541-76

Modifié par Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 - art. 1

Le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets a modifié les dispositions du code pénal en cette matière : l'article R. 633-6 sanctionne désormais de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, qui était auparavant sanctionné d'une amende de la deuxième classe par l'article R. 632-1.

Les contraventions de la 3^{ème} classe, qui passent à 68€, concernent le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE ANDRÉ MALRAUX

Votre enfant est au Collège André Malraux de La Wantzenau ?

Connaissez-vous l'**APECAM**, l'Association des Parents d'Élèves du Collège André Malraux de La Wantzenau ?

Créée il y a 21 ans, l'association a pour objet de favoriser l'épanouissement des élèves au Collège André Malraux.

Vous souhaitez vous investir pour votre enfant, vous n'avez pas de temps à consacrer à l'Association, cependant vous souhaitez soutenir l'action de l'APECAM afin qu'elle vous représente au mieux et défende les droits de vos enfants, adhérez à l'APECAM en téléchargeant le bulletin d'adhésion sur www.apecam.fr

L'APECAM, dans son rôle de lien entre les parents d'élèves et le corps enseignant et la direction du Collège André Malraux de La Wantzenau, a besoin de votre soutien. L'APECAM représente tous les parents d'élèves au Conseil d'Administration du Collège André Malraux et notamment auprès de la Commission Permanente, du Conseil de Discipline, du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et de la Commission Educative.

Votre soutien nous permettra de :

- Représenter efficacement tous les parents dans toutes les instances du collège (*Conseils d'Administration, Conseils de Classes...*),
- Garantir une information régulière aux parents d'élèves,
- Être à l'écoute des élèves et de l'ensemble des parents et jouer le rôle de médiateur,
- Exiger des bonnes conditions de travail pour les élèves et assurer leur sécurité,
- Soutenir la pluralité des langues et notamment l'espagnol,

- Améliorer les conditions de transport,
- Réclamer plus de moyens en personnel,
- Notre mission est de promouvoir la participation active des parents à tous les niveaux en matière d'éducation, merci pour votre soutien.

N'hésitez pas à nous rejoindre ! En adhérant à l'association.

Vous souhaitez connaître ou devenir parent-délégué de la classe de votre enfant, consulter le dernier compte-rendu du conseil de classe, avoir des réponses aux questions posées au dernier Conseil d'Administration du Collège, rendez vous sur www.apecam.fr.

Caroline BLOCK



De gauche à droite :

Présidente Adjointe : Mme Evelyne KAIRYS, Webmaster : Mme Alexandra SKALA, Présidente : Mme Sabrina BURGARD, Secrétaire : Mme Caroline BLOCK, Trésorier : M. Jean-Claude GUYON, Trésorière Adjointe : Mme Anne NIESS, Conseillère : Mme Corine BODIN, Secrétaire Adjointe : Mme Céline REISER.

Pour plus d'informations :

APECAM

Tél. : 06 10 11 59 12

mail : apecam.andremalraux@gmail.com

LES JOBS D'ÉTÉ - SAISON 4

Tu as plus de 16 ans ? Tu cherches un job pour cet été ?

La Commune de La Wantzenau offre, à nouveau cette année, la possibilité aux jeunes du village d'obtenir un emploi saisonnier.

Ainsi, deux jeunes seront recrutés pour le mois de juin, deux, pour le mois de juillet et encore deux autres, pour le mois d'août.

L'affectation se fera essentiellement aux services des espaces verts, mais également dans les services administratifs selon les besoins.

Nous recherchons également une personne pour venir renforcer les effectifs à l'accueil de la Mairie.

Afin d'occuper ce poste dans les meilleures conditions, il faudra impérativement être disponible deux mois consécutifs.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **30 avril 2018**.

Merci de nous préciser si vous êtes titulaire du permis de conduire et quel mois vous êtes disponible (*impérativement un mois complet*).

Pour attribuer le poste, un tirage au sort sera effectué lors du **Conseil des Aînés du 15 mai prochain**, parmi tous les candidats qui auront répondu positivement.



HISTOIRE DE GARAGES (1^{ÈRE} PARTIE)

Dans le livre de La Wantzenau, la part belle a été donnée aux agriculteurs, aux commerçants et aux aubergistes. L'artisanat n'a pas été évoqué. Ce n'est pas un oubli. J'ai actuellement quelques 150 sujets non publiés en réserve. On me l'a signalé et j'essaie de rattraper rapidement ce manquement.

Par artisan, il serait intéressant de commencer par les façonniers, aujourd'hui disparus de notre environnement et qui pourtant représentaient une corporation clé, jadis. Parlons des forgerons. Ils ont tous disparu. Nul doute que les chevaux sont toujours ferrés mais uniquement dans les centres d'équitation et que les roues de chariot sont toujours cerclées, mais où rencontre-t-on encore des véhicules hippomobiles ? Ceci pour dire, qu'en une génération, ce noble métier indispensable durant les millénaires précédents, a perdu de son utilité.

Les forgerons étaient au nombre de quatre à La Wantzenau. Ils portaient curieusement tous le même nom de Stroh. Il n'y a pas d'explication à cela. Certes, ils étaient tous en parenté. Il n'y a qu'une branche familiale qui porte ce patronyme. Elle remonte à 1650, date approximative de notre généalogie. Parcourons le village à leur recherche.

Ils se trouvaient tous dans la rue principale qui traverse La Wantzenau. Le premier sur notre parcours se situait au 11, rue Général Leclerc.

On les nommait s'Schmitt Sepp, le père et s'Schmitt Léo, le fils. Le successeur s'appelle Jean-Pierre et n'a plus le *Hoftname* Schmitt. Il dut se résigner à voir sombrer ce métier, tout en lançant une métallerie différente, hors de l'environnement paternel.

Les deux photos, ci-après, montrent l'évolution de la forge paternelle. Jadis, elle était intégrée dans la maison. Par la suite, une forge plus appropriée, a été construite le long de la route. On y voit encore les anneaux où étaient attachés les chevaux pendant qu'on les ferrait.

Il suffisait de traverser la rue pour rencontrer le forgeron suivant. Nous sommes au 26, rue Leclerc. Ce forgeron-ci était appelé Schmitt's Guscht et sa femme Méline. Presque voisins, nous subissions les nuisances proprement liées à ce métier : corne de sabots cramés et martèlements de la forge.



Au décès de Guscht et de Méline, la droguerie Labeille s'y installa. Depuis des années, le local est vacant.

Sur le même tronçon de route arrivait ensuite Stroh Eugène. Ce troisième forgeron portait encore le même patronyme.

Nous sommes au 10, rue des Héros. On m'a confié une photo précieuse de forgerons au travail. À genoux, on reconnaît Xavier Stroh qui s'installa, par la suite, dans la maison de sa femme au 18, rue du Général de Gaulle.

Cette forge-ci ferma après-guerre. Le fils construisit un dépôt de boucherie pour sa femme et sa fille. Il y avait des bouchers au village et on n'aimait pas trop ce qui était importé.



L'affaire ne tint qu'un temps. Une auto-école s'y installa pour quelques années.



Puis une boutique prit la relève pour être relayée par une boulangerie.

C'est toujours le cas, les Maret y œuvrent avec entrain et compétence.

Le Garage Stroh a acquis une solide réputation si bien que nous pouvons énumérer trois générations depuis sa création, en 1951.

C'est à cette date que Xavier, le père, s'installa dans la maison de son épouse pour réparer des machines agricoles, comme le montre la photo ci-dessous. Il n'avait plus besoin de forger mais de souder. Le travail du forgeron avait dû évoluer vers la soudure.

Richard STROH



L'ASSOCIATION "APRÈS L'ÉCOLE" TIRE SA RÉVÉRENCE...

Lors de sa dernière Assemblée Générale Extraordinaire, l'association « *Après l'école* » a été dissoute, faute de candidat au poste de présidente.

Cette association, créée en 2005, par un petit groupe de parents d'élèves, a depuis mené à bien de beaux projets, ponctués de moments attractifs et festifs.

Les premières années, lors de la St-Martin, les enfants des écoles ont éclairé les rues en défilant avec leur lanterne. Puis, peu à peu, les manifestations se sont diversifiées. Les enfants ont alors pu fêter Carnaval, lors de bals costumés ou encore Halloween, qui a marqué les 10 ans de l'association et dont le succès a été tel que 800 personnes se sont lancées à l'assaut du labyrinthe monté, pour l'occasion, sur la scène du Fil d'Eau.

L'association a également collaboré durant 4 années avec la Société Régionale pour la Protection des Oiseaux, la « *SRPO* » et, proposé aux enfants des jeux de piste et autres marches découvertes, « *pieds nus* », dans les sentiers de la forêt.

Les idées et les bonnes volontés ne manquant pas au sein du groupe, l'association n'a cessé de multiplier les activités et, c'est ainsi que les après-midis et soirées jeux ont vu le jour. Ces moments de convivialité et de détente ont ainsi investi différents endroits de La Wantzenau.

Enfin, durant 8 années, ces bénévoles ont organisé des « *Bourses Petite Enfance* » pour le plus grand plaisir des parents et futurs

parents, donnant ainsi une « *seconde vie* » aux vêtements, jouets ou encore articles de puériculture.

Le bénévolat c'est du partage, du plaisir, de l'écoute, mais surtout beaucoup d'amour, que les membres de l'association ont partagé avec les habitants de La Wantzenau.

Merci à la Municipalité, aux adhérents, au public, d'avoir accompagné « *Après l'École* » durant ces 13 belles années, riches en émotions et en rencontres.

Le Comité

ÇA BOUGE À L'ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE

Les enfants de l'école maternelle du Centre ont eu le bonheur de recevoir huit tricycles commandés au Père Noël par l'Association Après l'école. Un grand merci !

À la maternelle du Centre, les arts du Cirque sont inscrits au programme de cette année scolaire pour le plus grand bonheur des élèves.

Expression, jonglage, équilibre, acrobatie, autant de disciplines qui permettent aux enfants de se découvrir, progresser, mais aussi partager et coopérer.

L'équipe de l'école maternelle du Centre



Bal masqué à l'école maternelle du Centre

PROCHAINEMENT... AU FIL D'EAU

www.lefildeau.fr

ELSÄSSER OWE

Vendredi 6 avril à 19h30 Le Fil d'Eau - Entrée libre
Lache, rede, senge wie de Schnawel gewachse ech !

La Commission Culture propose une soirée alsacienne. Des musiques folkloriques alsaciennes seront interprétées en introduction par l'harmonie municipale de La Wantzenau. S'en suivront, sous la houlette de Richard Stroh, des saynètes, projections et divers récits historiques et actuels, **vun Hi oder üsswärtz (d'ici ou d'ailleurs)**.

À l'entracte et en fin de soirée, vous aurez la possibilité de soutenir la Station Régionale de Protection des Oiseaux (**de Vöjelsferein**) qui proposera une petite restauration et une buvette payantes.

Nous vous attendons nombreux pour passer une soirée dédiée à notre langue régionale !



CONCERT DE PRINTEMPS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE LA WANTZENAU

Samedi 14 avril à 18h

À l'issue de « **master class** » encadrées par Jean-François Basteau, les élèves de l'École de Musique vous feront découvrir l'univers musical du compositeur, un univers aussi singulier qu'accessible qui éveille l'imagination. Un moment de rencontre privilégié pour tous et pour les élèves de l'école de musique une expérience enrichissante autour de la notion d'interprétation. Ce concert sera suivi d'un récital de piano de Jean-François Basteau.

Tarif : Entrée libre - Placement libre assis

REVUE SATIRIQUE CABARET DU THÉÂTRE DE LA CHOUCROUTERIE

Vendredi 20 avril à 20h

24^{ème} revue satirique se moquera de tout et de tout le monde. Elle passera à la moulinette les politiques locaux, se moquera des Lorrains, parlera de la montée des nationalismes et autres populismes, du Racing, taillera un costard à « **Chilbert** » de Colmar et caricaturera l'actualité marquante de l'année. Elle n'oubliera pas non plus d'égratigner, au passage, quelques phénomènes de société en sketches ou en chansons. 24^{ème} revue !!! 2 und 4 macht 6 des esch ken Zahl... s'esch e Hobby.

Tarifs: Tarif plein : 26€ • Tarif réduit et groupe : 24€ • Tarif partenaire et mécène : 23€
• Chômeurs, -16 ans et étudiants: 11€ • Carte Culture et carte Atout Voir : 6€
Placement libre assis - Buvette et petite restauration



EN BREF

► Collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers du mardi 3 avril est reportée au mercredi 4 avril et celle du 1^{er} mai est avancée au 30 avril.

► Aide aux aidants

Organisation d'une rencontre sur le thème de « **La Méditation : un anti-stress pour trouver l'équilibre dans mon quotidien d'aidant** », vendredi 6 avril 2018 de 14h30 à 16h30, au centre culturel de Hoerd, 1 rue de la République. Cette rencontre gratuite sera assurée par Madame Ghislaine SPECHT, animatrice formée à la méditation. Elle parlera des bienfaits de la méditation, de son usage au quotidien, puis proposera une mise en pratique.

► À ne pas manquer

Rendez-vous le 9 avril prochain, à 20h, au Fil d'Eau, sur le thème de l'intercommunalité.

Ce rendez-vous citoyen a été programmé à l'initiative de Monsieur le Maire. Il permettra aux Wantzenauviens de faire part de leur perception, leurs attentes mais aussi leurs besoins quant à cet espace commun que constitue l'Eurométropole.

► Marche pour Tous

Tous les mardis après-midi, à 14h, un petit groupe de marche vous attend au départ du Fil d'Eau. Vous êtes les bienvenus pour un tour sympathique et convivial en toute simplicité sur le ban communal de notre village. Organisation : le Conseil des Aînés.

► La Commune connectée

Retrouvez toutes les informations et manifestations de votre commune en ligne et mises à jour quotidiennement sur :

- le site Internet : www.la-wantzenau.fr et www.lefildeau.fr
- la page Facebook de la commune : facebook.com/wantzenau
- la page Facebook de l'Espace Culturel Le Fil d'Eau : facebook.com/lefildeau
- la page Facebook de la Bibliothèque : facebook.com/bibliothequedelawantzenau/
- la page Facebook de l'école de Musique : facebook.com/Ecole-de-musique-de-La-Wantzenau
- d'Wantzenau : pour le moment, uniquement téléchargeable sur Google store.

► Conseils Municipaux

Les prochains Conseils Municipaux de La Wantzenau auront lieu les **mercredis 23 mai et 27 juin 2018 à 20h.**

EN IMAGES

Les faits marquants en images



1



2



3

Légende :

1. Forum Enfance (17/03/18) © Célia PHILIBERT DIT JAIME

2. Salon du Livre (18/03/18) © Aurélien EBEL

3. Concert Comme une fiction (25/03/18) © Aurélien EBEL

PAROLE À L'OPPOSITION

En vertu de la loi du 27 février 2002, cet espace est réservé à l'expression politique des composantes du Conseil Municipal.

► Notre Wantzenau

Aucun article ne nous est parvenu.

► Liste d'Entente Communale

La loi SRU impose un parc de 25% de logements sociaux soit près de 600 logements pour La Wantzenau.

Faute d'avoir rattrapé son retard, notre commune se voit infliger chaque année une pénalité de près de 200 000€. Elle a en outre été déclarée « carencée » et perdu, au profit du Préfet, son droit de préemption urbaine, qui peut concerner toute vente immobilière sur le territoire de la commune d'un terrain, même avec maison, d'une superficie supérieure à 7,5 ares.

Il nous paraît utile de rappeler que cette obligation de construction de logements sociaux n'existait pas avant 2007 et qu'il est donc un peu facile de traiter de laxiste la politique des équipes municipales précédentes en la matière.

S'il ne saurait être question de refuser de se soumettre à la loi, qui soulignons-le à un effet rétroactif, encore faut-il veiller à ce que les nombreuses constructions qui voient le jour dans notre village permettent également un accès au logement aux « classes moyennes » non éligibles aux logements sociaux, et que les projets immobiliers s'inscrivent dans une densification raisonnée qui ne laissent pas le champ libre aux promoteurs pour dénaturer notre village.

Il est donc plus urgent que jamais que des outils juridiques concrets et efficaces soient rapidement mis en place pour préserver l'identité de notre village et qu'au-delà des déclarations d'intention, la motion demandant la modification du PLUI, que nous avons demandée dès le conseil de juin 2017, soit enfin suivie d'effets.

Katia BOSSUYT et Serge HUGEL
(article remis le 21 mars 2018)